

# Le projet de vie : une pièce maîtresse du dossier MDPH



# Le projet de vie selon le code de l'action sociales et des familles

## 👉 Article L.114-1-1 du code de l'action sociale et des familles

" La personne handicapée a droit à la compensation des conséquences de son handicap quels que soient l'origine et la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie.

Les besoins de compensation sont inscrits dans un plan personnalisé de compensation du handicap élaboré **en considération des besoins et des aspirations de la personne handicapée tels qu'ils sont exprimés dans son projet de vie**, formulé par la personne elle-même ou, à défaut, avec ou pour elle par son représentant légal, s'il s'agit d'un mineur, ou par la personne chargée de la mesure de protection juridique, s'il s'agit d'un majeur faisant l'objet d'une mesure de protection juridique avec représentation relative à la personne, lorsqu'elle ne peut exprimer son avis.

## 👉 Article R.146-28 du code de l'action sociale et des familles

« L'équipe pluridisciplinaire évalue les besoins de compensation de la personne handicapée en tenant compte de ses souhaits, **formalisés dans un projet de vie** »

## 👉 Article R.146-29 du code de l'action sociale et des familles

« Le plan personnalisé de compensation est élaboré par l'équipe pluridisciplinaire au terme d'un dialogue avec la personne handicapée **relatif à son projet de vie.** »

## 👉 Article L.146-9 du code de l'action sociale et des familles

« Une commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées prend, sur la base de l'évaluation réalisée par l'équipe pluridisciplinaire mentionnée à [l'article L. 146-8](#), des souhaits **exprimés par la personne concernée dans son projet de vie.** »

# A quoi sert le projet de vie ?



Le projet de vie permet à la personne concernée ou à son représentant légal de préciser les besoins afin que la réponse de la MDPH soit la plus adaptée possible à la situation individuelle et aux attentes de la personne.



C'est un espace d'expression et d'échange qui permet à la personne d'exprimer sa situation actuelle, ses projets et ses choix de vie à court, moyen et long terme.



C'est une réflexion sur un projet d'avenir qui concerne tous les domaines de la vie en lien avec les demandes cochées dans le formulaire.





# Où le trouver dans le dossier ?

Dans l'ancien dossier MDPH, il existait une section clairement intitulée "projet de vie", mais cette section a été modifiée dans le nouveau dossier.

Désormais, le dossier propose différents espaces qui permettent de s'exprimer. Il est ainsi possible de décrire ses besoins dans chacune de ces sections ou d'ajouter un document annexe pour les détailler davantage.

## B Votre vie quotidienne

Renseignements obligatoires  
sauf renouvellement avec  
situation inchangée

Vous avez d'autres renseignements importants (situation, attentes, projets) concernant votre vie quotidienne, indiquez-les ici :

## C Vie scolaire ou étudiante

Si votre demande concerne  
la scolarité ou la vie étudiante

Vous avez d'autres renseignements importants (situation, attentes, projets) concernant votre vie scolaire, étudiante ou apprentissage, indiquez-les ici :

## D Votre situation professionnelle

Si votre demande concerne  
votre projet professionnel

Autres renseignements importants (situation, attentes, projets) concernant votre situation professionnelle :

## F Vie de votre aidant familial

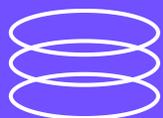
Si vous souhaitez exprimer des  
besoins en tant qu'aidant familial

Autres renseignements que vous souhaiteriez nous communiquer concernant votre vie d'aidant :



# Préparer la rédaction

- 1 Décrire la situation
- 2 Lister toutes les difficultés dans tous les lieux de vie.
- 3 Mettre en lien les demandes et besoins de compensation



## Quel outil ?

Il est recommandé de s'appuyer sur le GEVA (à télécharger en ligne) qui est le guide officiel d'évaluation des besoins de compensation de la personne handicapée utilisé par la MDPH.

## Quoi écrire ?

Il est nécessaire de rédiger le projet de vie en étant factuelle et objectif.

